

36 rue du Docteur-Schmitt
F-21850 SAINT-APOLLINAIRE
Tél. +33 (0)3 80 77 67 00
Fax +33 (0)3 80 77 67 20
www.aprr.fr

Communauté de Communes de la Clery
du Betz et de l'Ouanne
569 Route de Chatillon Coligny
45220 CHATEAU RENARD

R+AR

Réf : DIPE/IE NORD/JPM/FF/013
Objet : Demande sur l'usage futur du site
de la plateforme de Bazoches

Besançon le 20 mai 2020
A l'attention de Mr le Président

Monsieur le Président,

Dans le cadre de nos travaux d'entretien des chaussées, nous sommes amenés à utiliser des plateformes accueillant temporairement des centrales d'enrobage qui nous permettent d'approvisionner les matériaux permettant de rénover les chaussées de nos autoroutes.

Dans le cadre de l'utilisation future de la plateforme de Bazoches, nous sommes amenés à réaliser un dossier de demande « d'Installation Classée pour la Protection de l'Environnement » à instruire par la DREAL, DDT et préfecture du Loiret et nous autorisant à terme à exploiter temporairement une centrale d'enrobage à chaud sur la plateforme longeant l'autoroute A6 au Point Repère 100.

En cas de cessation d'activité, nous prévoyons de remettre le site dans son état initial, à savoir une plateforme d'exploitation APRR et conformément à l'article 4 du décret 2014-450 et de l'article R 512-6 du code de l'environnement, nous nous permettons de solliciter votre avis de Président de la Communauté de Communes de la Clery du Betz et de l'Ouanne sur cette proposition d'usage futur du site.

Je me tiens à votre disposition pour vous faire parvenir tout renseignement complémentaire et vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma sincère considération.

Le Chef de Service Infrastructure Environnement – Zone Nord

Jean-Philippe MARION

